



Indemnités journalières trop perçues

Par **geni26**, le 25/11/2014 à 12:46

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis 8 mois en invalidité cat.1 depuis 4 ans je travaille donc à mi-temps après mon dernier rendez-vous chez le médecin conseil je vais passer en invalidité cat.2 prochainement.

J'ai toujours bénéficié du maintien de salaire et je ne sais pour quelle raison la CPAM m'a versé des indemnités journalières pendant 1 mois étant hospitalisée je l'ai appris par mon employeur que ces jours-ci

il me demande donc de rembourser le trop perçu ce que je ne conteste absolument pas touchant un salaire de 590€ mensuel (somme que je dois restituer) j'ai donc proposé un remboursement de 50€ par mois

mon employeur a refusé me demandant 100€ mensuel

a-t-il le droit ?

D'autre part je devrais bénéficier d'une rente invalidité incapacité de la part de ma complémentaire santé mais mon employeur n'ayant pas adressé le dossier en temps voulu je ne perçois donc rien que puis-je faire ?

merci

Par **domat**, le 25/11/2014 à 13:19

bjr,

le créancier peut demander le remboursement en une seule fois de la totalité de la dette. donc il vous faut négocier.

cdt

Par **geni26**, le 25/11/2014 à 13:49

merci !

Par **P.M.**, le 25/11/2014 à 17:08

Bonjour,

L'employeur ne peut pas se rembourser d'un trop perçu qui est considéré comme une avance

sur salaire par une retenue supérieure à 10 % de chaque salaire mensuel...
Si l'employeur n'a pas transmis des documents dans les temps, vous pourriez lui réclamer la réparation du préjudice subi...

Par **geni26**, le **25/11/2014** à **17:31**

je vous remercie pour vos informations